

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

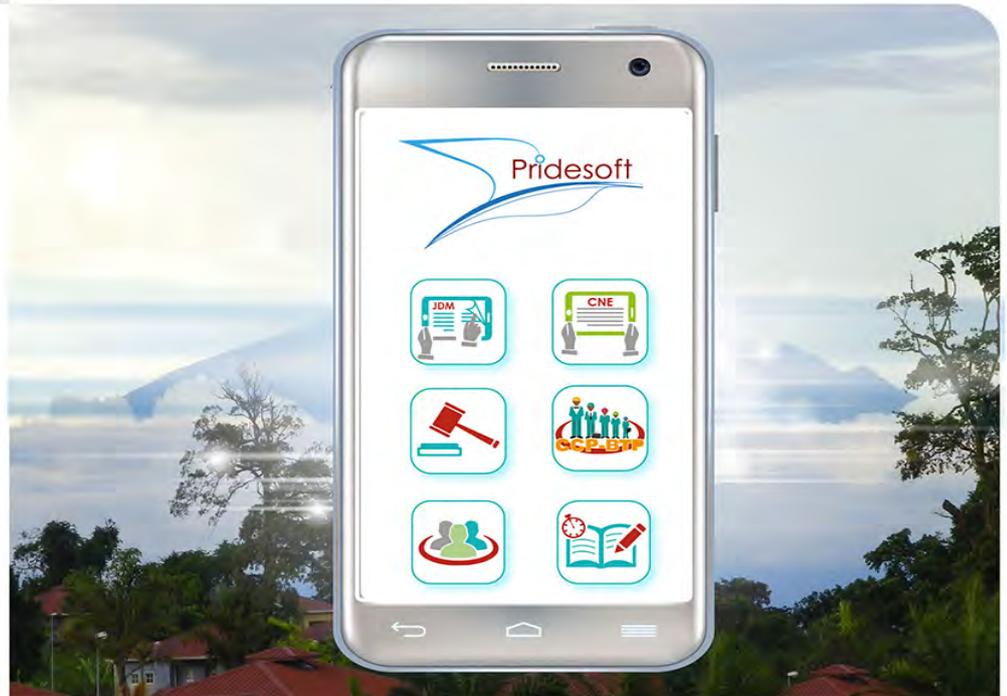
Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

GOVERNANCE PUBLIQUE

01

INFRASTRUCTURE

01

RURAL

01

ADMINISTRATION

06

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : pridesoft.armacm

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armacm, Web:www.armacm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Mail : pridesoft@armacm

N° 1723

15 Janvier 2019

15 January 2019

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE**# RESUME DES CONSULTATIONS**

1	Reference	006/AONO/C-MG/SG/CDPM-NM/2019 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-MG/SG/CDPM-NM/2019 DU 14 JANVIER 2019 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONÇON DE ROUTE : ESSOUBA-MEFOUMBI & NGULNTANG-ADOUA 28.90 KM DANS LA COMMUNE DE MENGANG, EN PROCEDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	08-02-2019

2	Reference	N° 01/AMI/MINADER/PADMIR/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/AMI/MINADER/PADMIR/2019 DU 07 JANVIER 2019 RELATIF A LA PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES OEUVRANT DANS LA BANCARISATION ET L'AMELIORATION DES SERVICES NOVATEURS ET ALTERNATIFS EN MILIEU RURAL
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	06-02-2019

3	Reference	002/C/J09/SAEF Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AAONO/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET L'EVALUATION DES PROJETS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP-A), DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

4	Reference	003 /C/J09/SAEF Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CDPM-NM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MEBOLASSI-VILLAGE ENVONG 6,5 KM DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

5	Reference	004 /C/J09/SAEF Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AAONO/CDPM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE L'AXE AKOLO-EKOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANGDEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference 002/C/FEICOM/DG DU 15 Janvier 2019 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 002/C/FEICOM/DG DU 15 JANVIER 2019 PORTANT REPORT DE LA DATE DE DÉPÔT ET D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES AU DAO N°017/AÑO/FEICOM/CIPM/2018 DU 05 DÉCEMBRE 2018 RELATIF AU RECRUTEMENT DES CONSULTANTS CHARGÉS DE RÉALISER L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS COMMUNAUX DANS LES SECTEURS AGRO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-ISRAËL Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
----------	--

7	Reference 001/CUD/SG/DIE/SDPMP/2019 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 001/CUD/SG/DIE/SDPMP/2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 50/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 17 AVRIL 2018 RELATIF A L'ENTRETIEN ET NETTOYAGE PERMANENT ET JOURNALIER DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA(CUD) FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018 ET SUIVANT Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
----------	---

8	Reference 001/CAMWATER/DG/DAJM/CTR/2019 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°001/CAMWATER/DG/DAJM/CTR/2019 DECLARANT INFRUCTUEUX LES LOTS 1 ET 4 DE L'APPEL D'OFFRES AONO N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM /2018 DU 08/11/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION DE JAPOMA, DANS LA VILLE DE DOUALA EN CINQ LOTS. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
----------	--

9	Reference 005/C/CC/DG/DMG/2018 du 28/12/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°005/C/CC/DG/DMG/2018 DU 28/12/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAMAIR-CO/CIPM/2018 DU 18/10/2018 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) VEHICULES EN TROIS (03) LOTS DISTINCTS A LA CAMEROON AIRLINES CORPORATION (CAMAIR-CO). Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
----------	--

10	Reference 008/C/C0B/CIPM/ 2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°008/C/C0B/ CIPM/ 2018 DU 28 DEC 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COB/CIPM/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

11	Reference 008/C/C0B/ CIPM/ 2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°008/C/C0B/ CIPM/ 2018 DU 28 DEC 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COB/CIPM/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference	00001/CW/DG/2019 du 11/01/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHEN°:00001/CW/DG/2019 DU 11/01/2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 20/11/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE L'IDENTIFICATION, LA COLLECTE, DU DIAGNOSTIC ET DE LA GESTION DES DONNÉES GÉOMANTIQUES DES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE YAOUNDÉ ET DE DOUALA EN SIX (06) LOTS.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

13	Reference	001/C/J09/SAEF Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°009(BIS)/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA FORMATION-CHANTIER-ECOLE-PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICSD'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

14	Reference	01/CR/MIRAP/ADM/DAF/CF/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°01/CR/MIRAP/ADM/DAF/CF/2019 DU 09/01/2019PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°02/LC/MIRAP/ADM/DAF/CF /2018 DU 09/10/2018, PASSEE AVEC LES ETABLISSEMENTS AMICAM, APRES DEMANDE DE COTATION N°004/DC/MIRAP/ADM/2018 DU 18 /05/2018 POUR LA FOURNITURE DE HUIT (08) MOTOCYCLETTES TOUT TERRAINA LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP)
	Nature de prestation	Approvisionnement Généraux
	Date de cloture	N/A

15	Reference	001/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2019 DU 14/01/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°001/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2019 DU 14/01/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 08/11/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION DE JAPOMA, DANS LA VILLE DE DOUALA EN CINQ LOTS, LOT 2.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

16	Reference	003 /DP/J09/SAEF Lire
	Titre/objet	DECISION PREFECTORALE N°003 /DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

17	Reference	004/DP/J09/SAEF Lire
	Titre/objet	DECISION PREFECTORALE N°004/DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

18	Reference 002 /DP/J09/SAEF Lire Titre/objet DECISION PREFECTORALE N°002 /DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
19	Reference 002/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2019 DU 14/01/2019 Lire Titre/objet DECISION N°002/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2019 DU 14/01/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 08/11/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION DE JAPOMA, DANS LA VILLE DE DOUALA EN CINQ LOTS, LOT 3. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
20	Reference 003/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2019 DU 14/01/2019 Lire Titre/objet DECISION N°003/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2019 DU 14/01/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 08/11/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION DE JAPOMA, DANS LA VILLE DE DOUALA EN CINQ LOTS, LOT 5. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
21	Reference 06/CW/DG/DAJM/CIPM/2019 DU 11/01/2019 Lire Titre/objet DECISION N°06/CW/DG/DAJM/CIPM/2019 DU 11/01/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 20/11/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'IDENTIFICATION, LA COLLECTE, DU DIAGNOSTIC ET DE LA GESTION DES DONNEES GEOMATIQUES DES SYSTEMES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE YAOUNDE ET DE DOUALA EN SIX (06) LOTS Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
22	Reference 008/D/C0B/ CIPM/ 2018 Lire Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°008/D/C0B/ CIPM/ 2018 DU 28 DEC 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COB/CIPM/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
23	Reference 008/D/C0B/ CIPM/ 2018 Lire Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°008/D/C0B/ CIPM/ 2018 DU 28 DEC 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COB/CIPM/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

24	Reference	001/D/CUD/SG/DIE/SDPMP/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°001/D/CUD/SG/DIE/SDPMP/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 050/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 17 AVRIL 2018 RELATIF A L'ENTRETIEN ET NETTOYAGE PERMANENT ET JOURNALIER DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA(CUD)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

25	Reference	005/D/CC/DG/DMG/2018 28/12/2018 Lire
	Titre/objet	DECISION N°005/D/CC/DG/DMG/2018 28/12/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAMAIR-CO/CIPM/2018 DU 18/10/2018 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) VEHICULES EN TROIS (03) LOTS DISTINCTS A LA CAMEROON AIRLINES CORPORATION (CAMAIR-CO).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

26	Reference	001 /DP/J09/SAEF Lire
	Titre/objet	DECISION PREFECTORALE N°001 /DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

27	Reference	01/DR/MIRAP/ADM/DAF/CF/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°01/DR/MIRAP/ADM/DAF/CF/2019 DU 09/01/2019 PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°02/LC/MIRAP/ADM/DAF/CF/2018 DU 09/10/2018, PASSEE AVEC LES ETABLISSEMENTS AMICAM, APRES DEMANDE DE COTATION N°04/DC/MIRAP/ADM/2018 DU 18 /05/2018 POUR LA FOURNITURE DE HUIT (08) MOTOCYCLETTES TOUT TERRAIN A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).
	Nature de prestation	Approvisionnement Généraux
	Date de cloture	N/A

COMMUNE DE MENGANG

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-MG/SG/CDPM-NM/2019 DU 14 JANVIER 2019 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONÇON DE ROUTE : ESSOUBA-MEFOUMBI & NGULNTANG-ADOUA 28.90 KM DANS LA COMMUNE DE MENGANG, EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de MENGANG, Autorité Contractante, lance pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) pour les travaux de cantonnage sur les tronçons de routes : Essouba-Mefoumbi & Ngulntang-Adoua (28.90 km) dans la commune de MENGANG.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux comprend onze(11) tâches :

Tâche - 1. Désherbage ou débroussaillage des abords de la route

Tâche - 2. Elagage d'arbres et/ou d'arbustes

Tâche - 3. Abattage éventuel d'arbres et d'arbustes

Tâche - 4. Décapage et nettoyage des accotements

Tâche - 5. Curage des ouvrages hydrauliques existants

Tâche - 6. Curage des fossés et exutoires

Tâche - 7. Dégagement en amont et aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cours d'eau

Tâche - 8. Colmatage, calfeutrement et ragréage des parties d'ouvrages

Tâche - 9. Restauration des gardes corps

Tâche - 10. Restauration des glissières de sécurité

Tâche - 11. Restauration des panneaux de signalisation et de sécurisation.

3. Allotissement

Les travaux seront définis en un lot unique.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de travaux publics de droit camerounais possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP (Budget d'Investissement Public) du Ministère des Travaux Publics, exercice 2018, à hauteur de **26.363.790 FCFA TTC**.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat de la Commune de MENGANG dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de MENGANG ou à la Préfecture d'Akonolinga (SAEF), dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **CINQUANTE-TROIS MILLE (53.000) Francs CFA** représentant les frais d'acquisition du dossier, payables à la **Recette Municipale de MENGANG**. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposés à la Préfecture d'Akonolinga (SAEF) contre récépissé, au plus tard **le 08 Février 2019 à 12 heures** précises, heure locale et devront porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-MG/SG/CDPM-NM/2018 DU 14 Janvier 2019,
POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON DE ROUTE : ESSOUBA-MEFOUMBI &
NGULNTANG-ADOUA 28.90 KM, DANS LA COMMUNE DE MENGANG. EN PROCEDURE D'URGENCE
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

9. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de Dix (10) mois.

Une phase de cantonnement comprenant toutes les onze tâches d'une durée de soixante (60) jours. Celle-ci est suivie d'une phase de cantonnement comprenant juste la tâche 1 d'une durée de trente (30) jours et une dernière phase de cantonnement comprenant toutes les onze tâches.

La première phase de cantonnement est lancé à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux par le Maire de Mengang (Maitre d'Ouvrage). Les autres phases seront notifiées à l'entreprise tous les quatre (04) mois à compter de la date de notification de la phase précédente.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant : **CINQ CENT TRENTE MILLE (530.000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront **être impérativement produites en originaux ou en photocopies certifiées conformes par le service émetteur**, ou **une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...)** conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par banque de premier ordre une agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu **le 08 Février 2019 à 13 heures** par la Commission Départementale de Passation des Marchés (CDPM-NM) dans la salle de conférence de la Préfecture d'Akonolinga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

13. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires sont :

- i) Absence de la caution de soumission;
- ii) dossier administratif incomplet ou non conforme après un délai de 48 heures;
- iii) fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CDPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- iv) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations » ;
- v) non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
- vi) omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- vii) offre financière et technique incomplète ;

13-2 Les principaux critères de qualification (critères essentiels) :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non). Ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) l'expérience du personnel d'encadrement ;
- ii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- iii) le délai d'exécution ;
- iv) l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;

Le non-respect de 70% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

NB: Confère RPAO (page 28) 6.1 de la grille d'Evaluation (page 82)

14. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de MENGANG.

YAOUNDE le 14 Janvier 2019

Le MAIRE

A YIA Gabriel bienvenu

PROJET D'APPUIE AU DEVELOPPEMENT DE LA MICRO FINANCE RURALE

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/AMI/MINADER/PADMIR/2019 DU 07 JANVIER 2019 RELATIF A
LA PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES OEUVRANT DANS LA BANCARISATION ET
L'AMELIORATION DES SERVICES NOVATEURS ET ALTERNATIFS EN MILIEU RURAL**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Projet d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale (PADMIR) est un projet placé sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Dans sa phase II, le PADMIR va contribuer à l'allègement de la pauvreté par l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales. Son objectif est de favoriser l'accès des populations rurales aux services financiers adaptés à leurs besoins de manière durable et à coût abordable par l'intermédiaire des Etablissements de microfinance (EMF). De manière spécifique, le PADMIR est appelé à (i) Améliorer la disponibilité et la qualité de l'offre en vue de satisfaire durablement les besoins en services financiers des populations rurales ; (ii) Stimuler et accompagner la demande en service financier des populations rurales en vue d'améliorer leur niveau de bancarisation et développer l'entrepreneuriat rural.

2. Objet

L'unité de coordination du projet (UCP) est à la recherche des entreprises partenaires œuvrant dans la bancarisation du monde rural ou dans l'amélioration quantitative de l'offre de services financiers et non financiers aux populations rurales à travers le pays.

3. Financement

Etablissements de microfinance (EMF).

4. Remises des offres

Les dossiers rédigés en français ou en anglais en un (03) exemplaires seront adressés sous plis fermé à l'unité de Coordination et de gestion du Projet d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale (PADMIR) sis à Yaoundé, Vallée Bastos, BP. 4770 Yaoundé, Tel. (237) 222 20 49 72, au plus tard le 06 février 2019 et porter la mention suivante : « AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/AMI/MINADER/PADMIR/2019 DU 07 JANVIER 2019 RELATIF A LA PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES OEUVRANT DANS LA BANCARISATION ET L'AMELIORATION DES SERVICES NOVATEURS ET ALTERNATIFS EN MILIEU RURAL ». A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.

5. Composition du dossier

Pour faire acte de candidature, les entreprises intéressées devront fournir les informations indiquant qu'ils répondent au profil ci haut décrit. Le dossier de candidature est composé (i) D'une lettre de soumission (ii) Des références professionnelles de l'entreprise dans le domaine (iii) Des capacités opérationnelles de l'entreprise.

6. Critères d'évaluation

Le Coordonnateur National du PADMIR, invite les entreprises intéressées à fournir les services ci-dessus décrits à manifester leur intérêt. Peuvent faire acte de candidature :

Les développeurs de logiciels informatiques et autres prestations en SIG ;

7. Renseignements Complémentaires

L'adresse de contact et de dépôt des manifestations d'intérêt est Monsieur le Coordonnateur National du Projet d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale (PADMIR) sis à Yaoundé, Vallée Bastos, BP. 4770 Yaoundé, Tel. (237) 222 20 49 72, Email : padmir09@yahoo.com

Ledit AMI relatif à la préqualification des consultants devant appuyer l'UCP et les EMF pour le développement des services financiers digitalisés en milieu rural peuvent être consultés dans le journal de l'ARMP et dans le site internet du PADMIR (www.padmir-com.org.)

YAOUNDE le 7 Janvier 2019

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NKOUENKEU THOMAS

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AAONO/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET L'ÉVALUATION DES PROJETS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP-A), DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier **D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AAONO/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET L'ÉVALUATION DES PROJETS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP-A), DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence)**.

Le résultat dudit Dossier d'Appel d'Offres se présente comme suit :

Vu la lettre de proposition d'attribution N°40/L/MINMAP/SG/DR-CE/DD-NM/CDPM du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 09 janvier 2019 ;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	<p>GROUPEMENT CABINET C&A CONSULTING – CABINET CIAU</p> <p>B.P: 7 237 Yaoundé</p> <p>Tél : 677 76 16 46</p>	19 978 370	19 978 370	<p><u>Délai de réalisation:</u> Six (06) mois.</p> <p><u>Lieu d'exécution :</u> CMTP Akonolinga.</p> <p><u>Obs. :</u> 1^{er} rang et Offre évaluée la moins disante</p>

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci. Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 10 Janvier 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CDPM-NM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MEBOLASSI-VILLAGE ENVONG 6,5 KM DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier **D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CDPM-NM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MEBOLASSI-VILLAGE ENVONG 6,5 KM DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).**

Le résultat dudit Dossier d'Appel d'Offres se présente comme suit :

Vu la lettre de proposition d'attribution N°42/L/MINMAP/SG/DR-CE/DD-NM/CDPM du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 09 janvier 2019 ;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	ETS L'ODYSSEE B.P: 20 236 Yaoundé Tél : 222 22 91 56/ 699 91 50 62	55 574 801	55 505 436	<u>Délai de réalisation:</u> Quatre (04) mois. <u>Lieu d'exécution :</u> Arrondissement de Mengang. <u>Obs. :</u> 1^{er} rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 10 Janvier 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AAONO/CDPM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE L'AXE AKOLO-EKOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANGDEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier **D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AAONO/CDPM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE L'AXE AKOLO-EKOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANGDEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).**

Le résultat dudit Dossier d'Appel d'Offres se présente comme suit :

Vu la lettre de proposition d'attribution N°43/L/MINMAP/SG/DR-CE/DD-NM/CDPM du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 09 janvier 2019 ;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	ETS LA COURONNE B.P: 15 106 Yaoundé Tél : 699 91 50 62	41 630 041	41 630 041	Délai de réalisation: Trois (03) mois. Lieu d'exécution : Arrondissement de Mengang. Obs. : 1 ^{er} rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 10 Janvier 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

COMMUNIQUE N° 002/C/FEICOM/DG DU 15 JANVIER 2019 PORTANT REPORT DE LA DATE DE DÉPÔT ET D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES AU DAO N°017/ANO/FEICOM/CIPM/2018 DU 05 DÉCEMBRE 2018 RELATIF AU RECRUTEMENT DES CONSULTANTS CHARGÉS DE RÉALISER L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS COMMUNAUX DANS LES SECTEURS AGRO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-ISRAËL

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM),

Communique :

Au public ainsi qu'aux entreprises ayant acheté le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert **N°017/ANO/FEICOM/CIPM/2018 du 05 décembre 2018**, publié au Journal des Marchés de l'ARMP, que la date limite de dépôt et d'ouverture des offres initialement prévue le mercredi 16 Janvier 2019, est reportée au jeudi 31 Janvier 2019 aux mêmes heures et lieu.

YAOUNDE le 15 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Camille Philippe

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N° 001/CUD/SG/DIE/SDPMP/2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 50/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 17 AVRIL 2018 RELATIF A L'ENTRETIEN ET NETTOYAGE PERMANENT ET JOURNALIER DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA(CUD) FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2018 ET SUIVANT

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique :

Les entreprises ci-après désignées sont, par Décision N° _____/D/CUD/SG/DIE/SDPMP/2019 du _____, déclarées attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lots	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
1	CLEAN INDUSTRY CAMEROUN B.P. : 34881 Yaoundé, Tél. : (237) 694 91 65 62	20 391 750	12
2	AS CONSULTING	17 529 750	12
3	CLEAN INDUSTRY CAMEROUN B.P. : 34881 Yaoundé, Tél. : (237) 694 91 65 62	18 245 250	12
4	BUIL PABUSCO B.P. : 12530 Douala, Tél. : (237) 233 428 579/ 699 517 200	21 515 371	12

Lesdits soumissionnaires sont invités à se présenter à la Direction des Etudes, des Investissements et des Opérations Economiques/Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo, dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Le soumissionnaire ci-après, n'ayant pas été retenu dans le cadre du présent appel d'offres à l'issue de l'évaluation pour le motif suivant, est prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine dès publication du présent communiqué :

SOUSSIONNAIRES	MOTIF D'ELIMINATION
VERDECO	Non-respect de deux (02) critères essentiels

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « Main Levée » des cautions de soumission pour les offres non-retenues.

DOUALA le 14 Janvier 2019

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE N°001/CAMWATER/DG/DAJM/CTR/2019 DECLARANT INFRUCTUEUX LES LOTS 1 ET 4 DE L'APPEL D'OFFRES AONO N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM /2018 DU 08/11/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION DE JAPOMA, DANS LA VILLE DE DOUALA EN CINQ LOTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CAMWATER communique:

Sont déclarés infructueux, les lots 1 et 4 du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM /2018 du 08/11/2018 pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la station de JAPOMA, dans la ville de DOUALA, en cinq lots.

En conséquence, les entreprises ayant soumissionné pour ledit Dossier de Consultation sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

DOUALA le 14 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON AIRLINES CORPORATION

COMMUNIQUE N°005/C/CC/DG/DMG/2018 DU 28/12/2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAMAIR-CO/CIPM/2018 DU 18/10/2018 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) VEHICULES EN TROIS (03) LOTS DISTINCTS A LA CAMEROON AIRLINES CORPORATION (CAMAIR-CO).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMEROON AIRLINES CORPORATION (Camair-Co) COMMUNIQUE
Par DECISION N°005/D/CC/DG/DMG/2018 28/12/2018 l'entreprise ci-après, a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susvisée :

Maître d'Ouvrage	N°du Lot	Entreprise	Montant TTC (en FCFA)	Délai de livraison
Camair-Co	Lot 1	Camerouon Motors Industries (CAMI) BP. 1217 Douala Tél. 233 50 64 00	17 990 000	15 jours
	Lot 2	Camerouon Motors Industries (CAMI) BP. 1217 Douala Tél. 233 50 64 00	15 950 000	15 jours
	Lot 3	Camerouon Motors Industries (CAMI) BP. 1217 Douala Tél. 233 50 64 00	49 000 000	15 jours

Il est par conséquent invitée à prendre attache avec les services compétents de la Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co), en vue de la finalisation du dossier y afférent.

DOUALA le 28 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIKOUM Ernest

COMMUNE D'OBALA

COMMUNIQUE N°008/C/C0B/ CIPM/ 2018 DU 28 DEC 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COB/CIPM/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Obala, communique,
Par DECISION N°008/D/ C0B/ CIPM/ 2018 DU 28 DEC 2018.

Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	Observations
LOT 2	TITULAIRE: LES ETS GAMA SERVICES B.P. : YDE (237)675 41 41 41/ 691 43 89 24	26 778 889 Francs CFA	26 778 889 Francs CFA	Offre jugée conforme et rece

Le soumissionnaire, **les ETS GAMA SERVICES, B.P. : YDE (237) 675 41 41 41/ 691 43 89 24**, sont retenus pour les **travaux de cantonnement dans la Commune d'Obala., DEPARTEMENT DE LA LEKIE** dans la Commune d'Obala pour un montant TTC en **Francs CFA de 26 778 889** (vingt-six millions sept cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf) Francs CFA, et un **déla** **180 (cent quatre-vingt) jours calendaires**.

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** qui su la Commune d'Obala, Service de la passation des Marchés Publics pour l'établissement du marché correspondant.

OBALA le 28 Décembre 2018

Le MAIRE

EDIBA Simon Pierre

COMMUNE D'OBALA

COMMUNIQUE N°008/C/C0B/ CIPM/ 2018 DU 28 DEC 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COB/CIPM/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune d'Obala, communique,
Par DECISION N°008/D/ C0B/ CIPM/ 2018 DU 28 DEC 2018**

Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	Observations
LOT 1	TITULAIRE: LES ETS GNP B.P. : 12047 YDE Tél. : (237) 677 66 12 57	23 429 048 Francs CFA	23 429 048 Francs CFA	Offre jugée conforme et rece

Le soumissionnaire, **les ETS GNP, B.P. : 12047 YDE Tél. : (237) 677 66 12 57**, sont retenus pour les **travaux de cantonnement de la Commune d'Obala., DEPARTEMENT DE LA LEKIE** dans la Commune d'Obala pour un montant TTC en **Francs CFA de 23 429 048** (vingt-trois millions quatre cent vingt-neuf mille quarante-huit) Francs CFA, et un **déla** de **180 (cent quatre-vingt) jours** calendrier. Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** qui suivent à la Commune d'Obala, Service de la passation des Marchés Publics pour l'établissement du marché correspondant.

OBALA le 28 Décembre 2018

Le MAIRE

EDIBA Simon Pierre

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE MARCHEN°:00001/CW/DG/2019 DU 11/01/2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 20/11/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE L'IDENTIFICATION, LA COLLECTE, DU DIAGNOSTIC ET DE LA GESTION DES DONNÉES GÉOMANTIQUES DES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE YAOUNDÉ ET DE DOUALA EN SIX (06) LOTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Water Utilities Corporation (Maitre d'Ouvrage) communique
Sont déclarés adjudicataires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné, le soumissionnaire ci-après désigné :

N°	Entreprise	Allotissement	Montant	Délai d'exécution
1	ICEA CAMEROUN (HORIZON CONSULT) OP 13 224 DLA	Lot 1	49 783 167 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois
2	ICEA CAMEROUN (HORIZON CONSULT) BP 13 224 DLA	Lot 2	49 853 504 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois
3	ETS LE MALIBU BP YDE	Lot 3	49 757 785 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois
4	ETS GETRASER BP 12 555 YDE	Lot 4	49 882 009 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois
5	ETS GE-TROP YDE	Lot 5	49 834 820 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois
6	ETS SONIA BP YDE CAMEROUN	Lot 6	49 738 526 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois

Le soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter à la Division des Affaires Juridiques et des Marchés pour la finalisation du dossier y afférent.

Par ailleurs, Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès de la CAMWATER sous quinzaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

DOUALA le 11 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION
 N°009(BIS)/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA
 FORMATION-CHANTIER-ECOLE-PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX
 PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU
 (PROCÉDURE D'URGENCE).**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier **DE DEMANDE DE COTATION N°009(BIS)/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA FORMATION-CHANTIER-ECOLE-PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS** Le résultat dudit Dossier d'Appel d'Offres se présente comme suit :

Vu la lettre de proposition d'attribution N°41L/MINMAP/SG/DR-CE/DD-NM/CDPM du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 09 janvier 2019 ;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	O.J – VENTURES INTERNATIONAL B.P: 14 309 Yaoundé Tél : 222 31 41 15/675 41 79 40	29 998 470	29 998 470	<u>Délai de réalisation:</u> Trois (03) mois. <u>Lieu d'exécution :</u> CMTP Akonolinga. <u>Obs. :</u> 1 ^{er} rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 10 Janvier 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

MISSION DE RÉGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDES CONSOMMATION

COMMUNIQUE N°01/CR/MIRAP/ADM/DAF/CF/2019 DU 09/01/2019 PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°02/LC/MIRAP/ADM/DAF/CF /2018 DU 09/10/2018, PASSEE AVEC LES ETABLISSEMENTS AMICAM, APRES DEMANDE DE COTATION N°004/DC/MIRAP/ADM/2018 DU 18 /05/2018 POUR LA FOURNITURE DE HUIT (08) MOTOCYCLETTES TOUT TERRAINA LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR DE LA MIRAP, COMMUNIQUE :

Suite à la DECISION N°01/DR/MIRAP/ADM/DAF/CF/2019 DU 09/01/2019,

La Lettre Commande N°02/LC/MIRAP/ADM/DAF/CF/2018 du 09/10/2018, passée avec les Etablissements AMICAM pour la fourniture de huit (08) motocyclettes tout terrain à la Mission de Régulation des Approvisionnement des Produits de grande consommation (MIRAP), est résiliée pour défaillance du Cocontractant.

YAOUNDE le 9 Janvier 2019

Le ADMINISTRATEUR

BAMZOK Ntol Cyprien

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N°001/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2019 DU 14/01/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 08/11/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION DE JAPOMA, DANS LA VILLE DE DOUALA EN CINQ LOTS, LOT 2.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut général des Entreprises Publiques ;
Vu Le Décret N°2018/144 du 20 Février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation ;
Vu Le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;
Vu La Résolution N°002/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 10 Novembre proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général de la CAMWATER de monsieur BOLENGA Gervais ;
Vu La Résolution N°001/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 18 Décembre proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général Adjoint de la CAMWATER de monsieur BIDJOCKA Jean Pierre ;
Vu La Résolution N°002/CAE/CAMVVATER du 09 Février 2018 portant adoption du Régime Général Interne des Marchés de la C
Vu La Résolution N°003/CAE/CAMWATER du 09 Février 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la commis marchés (CIPM auprès du Directeur Général de la CAMWATER.
Considérant L'Appel d'Offres National Ouvert N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 du 08/11/2018 pour la réalisation des station de Japoma, dans la ville de Douala, en cinq lots;
Considérant Les résultats du rapport d'analyse des offres adopté le 13/12/2018 et la proposition d'attribution de la Commiss Marchés du 13/12/2018 par lettre N°0071/CIPM/ALB/BNLF/2018.

Article 1 : La société ci-après citée est reconnue comme adjudicataire du marché relatif à la l'Appel d'Offres National Ouvert sus

SOUMISSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES	
GROUPEMENT SOCIETE XPERT CAMEROUN SARL/ETS ACHZA BUSINESS.	MONTANT HORS TAXES (FIT) F CFA	452 50
	MONTANT TTC F CFA	539 60

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /.

DOUALA le 14 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DECISION PREFECTORALE N°003 /DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/AONO/CDPM-NM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MEBOLASSI-VILLAGE ENVONG 6,5 KM DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU , Procédure d'urgence).

Vu la lettre de proposition d'attribution N°42/L/MINMAP/SG/DR-CE/DD-NM/CDPM du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 09 janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MEBOLASSI-VILLAGE ENVONG 6,5 KM DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU sont attribués à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS D'APPEL D'OFFRES N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°013/AONO/CDPM-NM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018	ETS L'ODYSSÉE B.P: 20 236 Yaoundé Tél : 222 22 91 56/ 699 91 50 62	55 505 436 FCFA	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 10 Janvier 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DECISION PREFECTORALE N°004/DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AAONO/CDPM/2018 DU 20 NOVEMBRE 2018, POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE L'AXE AKOLO-EKOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANGDEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, Procédure d'urgence).

Vu la lettre de proposition d'attribution N°43/L/MINMAP/SG/DR-CE/DD-NM/CDPM du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 09 janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1 er : L'ELECTRIFICATION RURALE DE L'AXE AKOLO-EKOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGANGDEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribuée à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS D'APPEL D'OFFRES N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°012/AAONO/CDPM/ 2018 DU 20 NOVEMBRE 2018	ETS LA COURONNE B.P: 15 106 Yaoundé Tél : 699 91 50 62	41 630 041 FCFA	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 10 Janvier 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DECISION PREFECTORALE N°002 /DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AAONO/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET L'EVALUATION DES PROJETS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP-A), Procédure d'urgence).

Vu la lettre de proposition d'attribution N°40/L/MINMAP/SG/DR-CE/DD-NM/CDPM du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 09 janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : LE SUIVI, LE CONTRÔLE ET L'EVALUATION DES PROJETS AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP-A), DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribué à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS D'APPEL D'OFFRES N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°010/AAONO/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018	GROUPEMENT CABINET C&A CONSULTING – CABINET CIAU B.P: 7 237 Yaoundé Tél : 677 76 16 46	19 978 370 FCFA	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 10 Janvier 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N°002/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2019 DU 14/01/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 08/11/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION DE JAPOMA, DANS LA VILLE DE DOUALA EN CINQ LOTS, LOT 3.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut général des Entreprises Publiques ;
 Vu Le Décret N°2018/144 du 20 Février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation ;
 Vu Le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
 Vu La Résolution N°002/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 10 Novembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général de la CAMWATER de monsieur BOLENGA Gervais ;
 Vu La Résolution N°001/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 18 Décembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général Adjoint de la CAMWATER de monsieur BIDJOCKA Jean Pierre ;

Vu La Résolution N°002/CAE/CAMWATER du 09 Février 2018 portant adoption du Régime Général Interne des Marchés de la CAMWATER

Vu La Résolution N°003/CAE/CAMWATER du 09 Février 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la commission interne de passation des marchés (CIPM auprès du Directeur Général de la CAMWATER.

Considérant L'Appel d'Offres National Ouvert N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 du 08/11/2018 pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la station de Japoma, dans la ville de Douala, en cinq lots;

Considérant Les résultats du rapport d'analyse des offres adopté le 13/12/2018 et la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du 13/12/2018 par lettre N°0071/CIPM/ALB/BNLF/2018..

Article 1 : La société ci-après citée est reconnue comme adjudicataire du marché relatif à la l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné

SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAI D'EXECUTION
FIRST TECHNOLOGIES BP 590 LIMBE.	MONTANT HORS TAXES (FIT) F CFA	142 611 419	Six (06) mois
	MONTANT TTC F CFA	170 064 117	

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /

DOUALA le 14 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N°003/DC/CW/DG/DAJM-CTR/CIPM/2019 DU 14/01/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 08/11/2018 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION DE JAPOMA, DANS LA VILLE DE DOUALA EN CINQ LOTS, LOT 5.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut général des Entreprises Publiques ;
 Vu Le Décret N°2018/144 du 20 Février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation ;
 Vu Le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
 Vu La Résolution N°002/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 10 Novembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général de la CAMWATER de monsieur BOLENGA Gervais ;
 Vu La Résolution N°001/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 18 Décembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général Adjoint de la CAMWATER de monsieur BIDJOCKA Jean Pierre ;

Vu La Résolution N°002/CAE/CAMWATER du 09 Février 2018 portant adoption du Régime Général Interne des Marchés de la CAMWATER

Vu La Résolution N°003/CAE/CAMWATER du 09 Février 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la commission interne de passation des marchés (CIPM auprès du Directeur Général de la CAMWATER.
 Considérant L'Appel d'Offres National Ouvert N°024/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 du 08/11/2018 pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la station de Japoma, dans la ville de Douala, en cinq lots;

Considérant Les résultats du rapport d'analyse des offres adopté le 13/12/2018 et la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du 13/12/2018 par lettre N°0071/CIPM/ALB/BNLF/2018.

Article 1 : La société ci-après citée est reconnue comme adjudicataire du marché relatif à la l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné

SOUSSIONNAIRE	MONTANTS ATTRIBUES		DELAI D'EXECUTION
FIRST TECHNOLOGIES BP 590 LIMBE.	MONTANT HORS TAXES (FIT) F CFA	58 940 000	Six (06) mois
	MONTANT TTC F CFA	70 285 950	

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /

DOUALA le 14 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

DECISION N°06/CW/DG/DAJM/CIPM/2019 DU 11/01/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/CAMWATER/DG/CIPM/2018 DU 20/11/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'IDENTIFICATION, LA COLLECTE, DU DIAGNOSTIC ET DE LA GESTION DES DONNEES GEOMATIQUES DES SYSTEMES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DANS LES VILLES DE YAOUNDE ET DE DOUALA EN SIX (06) LOTS

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut général des Entreprises Publiques ;
 Vu Le Décret N°2018/144 du 20 Février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation ;
 Vu Le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;
 Vu La Résolution N°002/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 10 Novembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général de la CAMWATER de monsieur BOLENGA Gervais ;
 Vu La Résolution N°001/2017/CAE/CAMWATER du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire le 18 Décembre 2017 portant nomination sur proposition du Gouvernement au poste de Directeur Général Adjoint de la CAMWATER de monsieur BIDJOCKA Jean Pierre ;

Vu La Résolution N°002/CAE/CAMWATER du 09 Février 2018 portant adoption du Régime Général Interne des Marchés de la CAMWATER

Vu La Résolution N°003/CAE/CAMWATER du 09 Février 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la commission interne de passation des marchés (CIPM auprès du Directeur Général de la CAMWATER.

Considérant Le Rapport de la CIPM du 20/12/2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CAMWATER portant attribution de la DEMANDE DE COTATION N°003/DC/ (CAMWATER/ DG/DAJM/ CIPM/ 2018 DU 31/10/2018

Article 1 : La société ci-après citée est reconnue comme adjudicataire du marché relatif à la l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné

N°	Entreprise	Allotissement	Montant	Délai d'exécution
1	ICEA CAMEROUN (HORIZON CONSULT) BP 13 224 DLA	Lot 1	49 783 167 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois
2	ICEA CAMEROUN (HORIZON CONSULT) BP 13 224 DLA	Lot 2	49 853 504 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois
3	ETS LE MALIBU BP YDE	Lot 3	49 757 785 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois
4	ETS GETRASER BP 12 555 YDE	Lot 4	49 882 009 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois
5	ETS GE-TROP YDE	Lot 5	49 834 820 Francs CFA TTC	Quatre (04) mois
6	ETS SONIA BP YDE CAMEROUN	LoM	49 738 526 Francs CFA 'TTC	Quatre (04) mois

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout où besoin sera. /

DOUALA le 11 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

COMMUNE D'OBALA

DECISION D'ATTRIBUTION N°008/D/COB/ CIPM/ 2018 DU 28 DEC 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COB/CIPM/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OBALA,

- Vu** la constitution ;
- Vu** le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;
- Vu** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n°004/CAB/PM du 30^e décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu** la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu** la circulaire n° 000000683/C/MINFI du 31 décembre 2014 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2015 ;

- Vu** l'arrêté n° 231 du 27 juin 1955 portant création de la Commune d'Obala ;
- Vu** l'arrêté n° 00000070/A/MINATD/DCTD du 01 novembre 2013 constatant l'élection du Maire Et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30/09/2013 dans la Commune d'Obala ;
- l'arrêté N°007/A/MINMAP/SG/DAJ du 24 mai 2013 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;
- Vu** La décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;
- Vu**
- Vu** L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COB/CIPM/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.

DECIDE :

Article 1^{er} les ETS GAMA SERVICES, B.P. : YDE (237) 675 41 41 41/ 691 43 89 24, sont retenus pour les **travaux de cantonnement dans la Commune d'Obala., DEPARTEMENT DE LA LEKIE dans** la Commune d'Obala pour un montant TTC en **Francs CFA de 26 778 889** (vingt-six millions sept cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf) Francs CFA, et un **délai de 180 (cent quatre-vingt) jours calendaires**

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

OBALA le 28 Décembre 2018

Le MAIRE

EDIBA Simon Pierre

COMMUNE D'OBALA

DECISION D'ATTRIBUTION N°008/D/COB/ CIPM/ 2018 DU 28 DEC 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COB/CIPM/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OBALA,

- Vu** la constitution ;
- Vu** le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;
- Vu** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n°004/CAB/PM du 30^e décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu** la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu** la circulaire n° 000000683/C/MINFI du 31 décembre 2014 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 231 du 27 juin 1955 portant création de la Commune d'Obala ;

Vu l'arrêté n° 00000070/A/MINATD/DCTD du 01 novembre 2013 constatant l'élection du Maire Et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30/09/2013 dans la Commune d'Obala ;

l'arrêté N°007/A/MINMAP/SG/DAJ du 24 mai 2013 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu

La décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu

Vu L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/COB/CIPM/2018 DU 04 DECEMBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

DECIDE :

Article 1^{er} les ETS GNP, B.P. : 12047 YDE Tél. : (237) 677 66 12 57, sont retenus pour les **travaux de cantonnement dans la Commune d'Obala., DEPARTEMENT DE LA LEKIE** dans la Commune d'Obala pour un montant TTC en **Francs CFA de 23 429 048** (vingt-trois millions quatre cent vingt-neuf mille quarante-huit) Francs CFA, et un **délai de 180 (cent quatre-vingt) jours calendaires.**

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

OBALA le 28 Décembre 2018

Le MAIRE

EDIBA Simon Pierre

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N°001/D/CUD/SG/DIE/SDPMP/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 050/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 17 AVRIL 2018 RELATIF A L'ENTRETIEN ET NETTOYAGE PERMANENT ET JOURNALIER DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA(CUD)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala,

Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Lettre – Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres n° 50/AONO/CUD/CIPM/2018 du 17 avril 2018 relatif à l'entretien et nettoyage permanent et journalier des bâtiments à la communauté urbaine de Douala;

Considérant le rapport d'analyse y relatif du 11 Décembre 2018 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution N°067/NEM/KNSE/CIPM/CUD/2018 du 11 décembre 2018 ;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

DECIDE:

Article 1^{er}: Les entreprises ci-après sont déclarées attributaires des marchés suivants :

Lots	Adjudicataire	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
1	CLEAN INDUSTRY CAMEROUN B.P. : 34881 Yaoundé, Tél. : (237) 694 91 65 62	Vingt million trois cent quatre vingt onze mille sept cent cinquante (20 391 750)	12
2	AS CONSULTING	Dix sept million cinq cent vingt neuf mille sept cent cinquante (17 529 750)	12
3	CLEAN INDUSTRY CAMEROUN B.P. : 34881 Yaoundé, Tél. : (237) 694 91 65 62	Dix huit million deux cent quarante cinq mille deux cent cinquante (18 245 250)	12
4	BUIL PABUSCO B.P. : 12530 Douala, Tél. : (237) 233 428 579/ 699 517 200	Vingt et un million cinq cent quinze mille trois cent soixante onze (21 515 371)	12

DOUALA le 14 Janvier 2019
 Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT
NTONE NTONE DR. Fritz

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

CAMEROON AIRLINES CORPORATION

DECISION N°005/D/CC/DG/DMG/2018 28/12/2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAMAIR-CO/CIPM/2018 DU 18/10/2018 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) VEHICULES EN TROIS (03) LOTS DISTINCTS A LA CAMEROON AIRLINES CORPORATION (CAMAIR-CO).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2006/293 du 11 septembre 2006 fixant la création de la nouvelle compagnie aérienne du Cameroun « Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co) » ;

Vu le Décret N°2016/392 du 22 Août 2016 portant nomination du Directeur Général de la Société Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co) ;

Vu la Lettre-circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°004/AONO/Camair-Co/CIPM/2018 du 06/08/2018 pour la fourniture de quatre (04) véhicules en trois (03) lots distincts a la Cameron Airlines Corporation (CAMAIR-CO).;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Camair-Co ;

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après, est reconnue comme adjudicataire de la Lettre-Commande relative à la consultation susmentionnée :

Maître d'Ouvrage	N°du Lot	Entreprise	Montant TTC (en FCFA)	Délai de livraison
Camair-Co	Lot 1	Camerouon Motors Industries (CAMI) BP. 1217 Douala Tél. 233 50 64 00	17 990 000	15 jours
	Lot 2	Camerouon Motors Industries (CAMI) BP. 1217 Douala Tél. 233 50 64 00	15 950 000	15 jours
	Lot 3	Camerouon Motors Industries (CAMI) BP. 1217 Douala Tél. 233 50 64 00	49 000 000	15 jours

Article 2 : La présente Décision sera signée et communiquée partout ou besoin sera. /-

DOUALA le 28 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIKOUM Ernest

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DECISION PREFECTORALE N°001 /DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant LA DEMANDE DE COTATION N°009(BIS)/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018, POUR LA FORMATION- CHANTIER-ECOLE – PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, Procédure d'urgence).

Vu la lettre de proposition d'attribution N°41/L/MINMAP/SG/DR-CE/DD-NM/CDPM du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 09 janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : LA FORMATION- CHANTIER-ECOLE – PRODUCTION AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribuée à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS D'APPEL D'OFFRES N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°009(BIS)/DC/CDPM-NM/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018	O.J – VENTURES INTERNATIONAL B.P: 14 309 Yaoundé Tél : 222 31 41 15/675 41 79 40	29 998 470 FCFA	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 10 Janvier 2019

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

MISSION DE RÉGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDES CONSOMMATION

DECISION N°01/DR/MIRAP/ADM/DAF/CF/2019 DU 09/01/2019 PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N°02/LC/MIRAP/ADM/DAF/CF/2018 DU 09/10/2018, PASSEE AVEC LES ETABLISSEMENTS AMICAM, APRES DEMANDE DE COTATION N°04/DC/MIRAP/ADM/2018 DU 18 /05/2018 POUR LA FOURNITURE DE HUIT (08) MOTOCYCLETTES TOUT TERRAIN A LA MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;

Vu la loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2011/019 du 1er février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de la Mission de Régulation des Approvisionnement des Produits de grande consommation ;

Vu le Décret n°2011/036 du 28 février 2011 portant nomination du Président du Comité de Gestion de la Mission de Régulation des Approvisionnement des Produits de grande consommation ;

Vu le Décret n°2011/035 du 28 février 2011 portant nomination de l'Administrateur de la Mission de Régulation des Approvisionnement des Produits de grande consommation (MIRAP) ;

Vu l'Arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Etablissements Publics ;

Vu Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019 ;

Vu la Lettre-Commande N°02/LC/MIRAP/ADM/DAF/CF/2018 du 09/10/2018 passée avec les Etablissements AMICAM, pour la fourniture de huit (08) motocyclettes tout terrain à la MIRAP ;

Vu la notification N°02/N/LC/MIRAP/ADM/DAF/CF/2018 du 11/10/2018, de la Lettre-Commande N°02/LC/MIRAP/ADM/DAF/CF/2018 ;

Vu la lettre N°138/L/MIRAP/ADM/DAF/CF du 15 novembre 2018, valant avertissement ;

Vu la mise en demeure N°146/L/MIRAP/ADM/DAF/CF du 03/12/2018 ;

Vu les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} – la Lettre-Commande N°02/LC/MIRAP/ADM/DAF/CF/2018 du 09/10/2018, passée avec les Etablissements AMICAM pour la fourniture de huit (08) motocyclettes tout terrain à la Mission de Régulation des Approvisionnement des Produits de grande consommation (MIRAP), est résiliée pour défaillance du Cocontractant.

Article 2 – La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 9 Janvier 2019

Le ADMINISTRATEUR

BAMZOK Ntol Cyprien

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

Annuel 49.000 FCFA TTC

Semestriel 25.000 FCFA TTC

Trimestriel 15.000 FCFA TTC

Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.
(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armac.com



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !**

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.armac.com
✉ Email : pridesoft@armac.com